

Compléments alimentaires : un marché florissant miné par des dérives persistantes

Compte Test - 2025-11-05 17:41:46 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Le marché des compléments alimentaires, en pleine expansion, attire une clientèle de plus en plus large, des enfants aux adultes, séduits par des promesses de santé et de bien-être. Mais derrière ce succès, l'enquête menée en France en 2023 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) révèle un nombre préoccupant d'anomalies, mettant en exergue des pratiques commerciales trompeuses et des manquements réglementaires encore trop fréquents. Sur les 270 établissements contrôlés (fabricants, distributeurs, sites internet ou commerces de détail) un tiers présentaient des irrégularités, parfois graves. Les non-conformités touchaient 20 % des produits destinés aux enfants et 37 % des autres. Les anomalies allaient de simples erreurs d'étiquetage à des allégations interdites ou mensongères, voire à des écarts importants entre les dosages réels et ceux indiqués sur l'emballage. Les contrôleurs ont relevé de nombreuses allégations thérapeutiques interdites, telles que «traitement de l'anémie» ou «effet anti-cancer», ainsi que des discours alarmistes laissant entendre qu'une absence de consommation pourrait nuire à la santé. D'autres produits faisaient référence à des recommandations de médecins, à la perte de poids ou à des comparaisons trompeuses (« plus d'acide gallique que dans 5 fruits et légumes »). Certains affirmaient même réduire les effets de l'alcool ou aider au sevrage, sans preuve scientifique. La levure de riz rouge, contenant de la monacoline K, a été un point de vigilance particulier. Depuis juin 2022, la dose autorisée ne peut dépasser 3 mg par jour. Or, 17 des 20 produits testés étaient non conformes. Un de ces compléments alimentaire contenait 8 mg ce qui a entraîné son retrait du marché. Les analyses en laboratoire ont porté sur 45 produits destinés aux enfants : 27 étaient non conformes. Dans 90 % des cas, les anomalies concernaient des écarts de teneur en vitamines et minéraux. Les déficits en vitamines (41 %) et les excès (27 %) étaient fréquents, notamment pour les vitamines C, A, E et D. Pour cette dernière, 23 % des échantillons dépassaient les valeurs attendues, sans toutefois atteindre un seuil toxique. Les minéraux n'étaient pas épargnés : 16 % présentaient un déficit et 6 % un excès, le magnésium étant le plus concerné. Face à ces manquements, la DGCCRF a pris 71 injonctions, 25 procès-verbaux pénaux, 5 administratifs et 67 avertissements. Les entreprises visées, souvent des microstructures actives en ligne, méconnaissent la réglementation et reprennent sans vérification les arguments commerciaux de leurs concurrents. Si ces contrôles ont permis de corriger certaines pratiques, ils révèlent un cadre réglementaire encore mal maîtrisé et un encadrement insuffisant d'un marché en pleine croissance. Les autorités jugent donc indispensable de reconduire cette enquête afin de garantir la sécurité des consommateurs et la loyauté du marché des compléments alimentaires.